

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 23 AVRIL 2014

Présents : CHABERT Bernard, BERNARD Jean-Pierre, BRETHONNIER Anthony, BRUYERE René, CHAZELLE Gilbert, FAURE Patrice, GRANIER Christelle, LABE Jean-Paul, MAGNIN Antoine, MOUTINHO Virginie, OBLETTE Jean-Luc, PION Irène, PLUCHOT Sylvette, RORY Dominique

Excusée : TESSIER Françoise (pouvoir à M. CHABERT Bernard)

Secrétaire de séance : BERNARD Jean-Pierre

Approbation du compte-rendu de la réunion du 4 avril 2014, à l'unanimité.

Mr le Maire présente le budget primitif communal 2014 élaboré par la commission du Budget.
Le Budget Primitif Communal se présente, dans les grandes lignes, comme suit :

Affectation des résultats du Budget Communal : délibération N° 2014/13 :

Le Compte Administratif 2013 fait apparaître un déficit de 41 340,81 € à la section d'investissement et les restes à réaliser s'élèvent à 32 756,00 €.

Monsieur le Maire propose d'affecter l'excédent de fonctionnement de 181 014,13 € comme suit :

- **8 584,81 €** au compte de recettes d'investissement, sur la ligne **1068 du Budget Primitif 2014**, pour équilibrer la section d'Investissement ;

- **172 429,32 €** sur la ligne de recettes **002 du Budget Primitif 2014** de la section de Fonctionnement.

Où Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte la proposition à l'unanimité.

Budget Primitif Communal 2014 : délibération N° 2014/14 :

Le total des dépenses de Fonctionnement s'élève à **368 826,00 €** (dont 198 660,00 € de charges de personnel) et le total des recettes à **361 979,76 €** (dont 144 101,00 € d'impôts et 104 517,00 € de dotations).

Avec un report de solde excédentaire de 172 429,32 €, le Budget Primitif s'équilibre en section de Fonctionnement à hauteur de 534 409,08 € en dégageant un virement à la section d'Investissement de 165 583,08 €.

Cela permet de constituer en section d'Investissement une enveloppe disponible de 168 647,08 € se répartissant comme suit :

- 150 000,00 €, au chapitre 21 (Immobilisations Corporelles),

- 18 647,08 € au compte 2031 (Frais d'Etude).

Le Budget Primitif Communal est adopté à l'unanimité.

Mr le Maire présente les propositions de la Commission Budget concernant les taux d'impositions, les subventions communales et les tarifs :

Taux d'Imposition des Contributions Directes 2014 : délibération N° 2014/15 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de reconduire pour 2014 les taux d'imposition appliqués depuis 2009 pour la Taxe d'Habitation et les Taxes Foncières, ainsi que le taux appliqué depuis 2011 pour la nouvelle Cotisation Foncière des Entreprises, soit :

- Taxe d'Habitation : 12,24 %, (taux incluant une fraction du taux départemental)

- Taxe sur le Foncier Bâti : 12,30%,

- Taxe sur le Foncier Non Bâti à 31,09 %

- Cotisation Foncière des Entreprises : 21,58 %

Où Monsieur le Maire, la proposition est adoptée à l'unanimité.

.../...

.../...

Subventions communales aux Associations : délibération N° 2014/16 :

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'accorder des subventions aux associations suivantes :

- USEP (canton de St Germain Laval) : 50 €
 - ADMR de Neulise : 60 €
 - Goal Foot : 90 €
 - Ecole intercommunale de Musique et de danse de Balbigny : participation financière de 93 € par élève de moins de 18 ans
 - Association des Délégués Départementaux de l'Education Nationale : 50 €
 - Comité des Fêtes : 400 €
 - Association Sportive Félineoise et Gildarienne : 150 €
- Où Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte les propositions à l'unanimité.

Tarifs communaux pour 2014 :

Tennis : délibération N°2014/17 :

- Entrée simple pour deux joueurs pour une heure : 4,00 €
- Abonnement annuel pour une famille : 52,00 €,
- Abonnement annuel individuel : 32,00 €.

Salle d'animation : délibération N°2014/18 :

- Habitants de la commune : 200,00 €
- Personnes ou les sociétés extérieures de la commune : 300,00 €
- Réunion ou séminaire n'excédant pas la demi-journée : 150,00 €
- vin d'honneur : 75,00 €
- Nettoyage effectué par la commune : 100,00 €
- Caution : 300.00 €
- Associations locales (de la commune) : gratuité

Piscine : délibération N°2014/19 :

- Entrée individuelle : 2,50 € ; carte saisonnière familiale à 10 entrées : 22,00 €
- Entrée gratuite pour les enfants de moins de de 3 ans.

Concessions : délibération N°2014/20 :

- Cimetière (par m²) : 15 ans : 45,00 € - 30 ans : 65,00 € - 50 ans : 150,00 €
- Columbarium : 15 ans : 500,00 € - 30 ans : 700,00 € - 50 ans : 1 000,00 €

Les décisions sont adoptées à l'unanimité des présents.

Mr le Maire présente le budget primitif Eau et Assainissement 2014 élaboré par la Commission Budget, ainsi que les tarifs de ce budget annexe :

Affectation des résultats du Budget eau et assainissement :

Le Compte Administratif 2013 fait apparaître un excédent de **119 654,24 €** à la section de fonctionnement et un excédent de **13 703.71 €** à la section d'investissement. Les restes à réaliser en dépenses s'élevant à **7 400,00 €**, le solde en investissement est excédentaire. Il n'y a donc pas de besoin de financement à couvrir et il n'y a pas lieu à délibérer sur l'affectation des résultats.

Budget Primitif Eau et Assainissement 2014 : délibération N° 2014/21 :

Le Budget Primitif s'équilibre en section d'exploitation à hauteur de **225 028,24 €**, en dégageant un virement à la section d'investissement de 114 298,24 €. Cela permet de dégager en section d'investissement une enveloppe disponible de 148 289,95 € se répartissant comme suit :

- 3 000,00 € au compte 2111, acquisition terrain STEP + honoraires ;
- 120 000,00 € au compte 21531, réseaux d'adduction d'eau ;
- 10 000,00 € au compte 21532, réseaux d'assainissement ;
- 10 000,00 € au compte 2156, matériel spécifique d'exploitation ;
- 5 289,95 € au compte 2158, autres installations, matériels ;

Le Budget Primitif Eau et Assainissement est adopté à l'unanimité.

.../...

.../...

Tarifs Eau et Assainissement 2014 : délibération N° 2014/22 :

Prix du m3 : 1,61 € H.T

Agriculteurs au-delà d'une consommation de 250 m3 : 1,34 € H.T

Abonnement au réseau d'eau potable pour 6 mois : 30,42 € H.T

Ouverture, fermeture, relevé : 35,00 € H.T

Fermeture définitive de compteur : 62,00 € H.T

Abonnement au réseau d'assainissement pour 6 mois : 13,36 € H.T

Taxe d'assainissement : 1,00 € H.T par m3

Droit de raccordement au réseau d'assainissement :

1 245,00 € H.T pour les particuliers et 2 532,00 € H.T pour les collectivités.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Tarif Eau Potable 2014, Commune de Pinay : délibération N° 2014/23 :

de 0 à 5 000 m3, tarif de base, soit 1,58 € H.T par m3,

de 5 000 m3 à 15 000 m3, une réduction de 0,10 € par m3, soit en 1,48 € H.T,

au-delà de 15 000 m3, une réduction de 0,15 € par m3, soit en 1,42 € H.T.

La décision est adoptée à l'unanimité des présents.

Renouvellement du contrat de travail de Mme HARDY Claudine : délibération N° 2014/24 :

Le contrat à durée déterminée de Mme HARDY arrive à expiration au 30 avril 2014.

Mme BARLERIN Marie-Françoise sera absente durant le mois de juin, du fait d'une intervention chirurgicale. Elle a demandé la prolongation de son mi-temps thérapeutique, jusqu'au 31 août 2014.

Par ailleurs, il convient de prévoir les congés payés auxquels a droit tout salarié.

Afin d'assurer la continuité du service, et la transition dans les meilleures conditions possibles, Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de renouveler le contrat de Mme HARDY, à compter du 1^{er} mai 2014 jusqu'au 31/08/2014 inclus, en qualité d'agent non titulaire à temps plein. La rémunération de l'agent sera calculée sur la base d'un adjoint administratif de 1^{ère} classe, au 7^{ème} échelon du grade de l'échelle 4.

Après en avoir délibéré, la décision est adoptée à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

Prochaine réunion du Conseil : Vendredi 16 mai 2014 à 20h30.